








LES REMPARTS DE TOURS
CLUB DE HOCKEY SUR GLACE
DOSSIER D'INSCRIPTION
2011-2012

N° de licence		Poids		Taille	
ETAT CIVIL DU LICENCIÉ					
Nom du licencié		Prénom du Licencié			
Date de Naissance		Lieu de naissance			
Nationalité					
Adresse					
Code postal		Ville			
Nom du Père *		Profession			
Nom de la Mère*		Profession			
TELEPHONE					
Domicile		Mobile Joueur			
Mobile Père*		Mobile Mère*			
Bureau Père*		Bureau Mère*			
Autre personne (à préciser)					
Email 1 (écrire lisiblement)					
Email 2 (écrire lisiblement)					
Catégorie		<input type="checkbox"/> Surclassement		<input type="checkbox"/> Double surclassement uniquement joueurs nés en 1994	

Pièces à fournir

-  **1 photo d'identité**
-  **1 Certificat médical (de moins de 3 mois) inclus au dossier avec le N° AU CONSEIL DE L'ORDRE du médecin**
-  **Dossier de surclassement pour les joueurs nés en 2003, 2001, 1999, 1997, 1995, 1993, établi par votre médecin.**
-  **Dossier de Double surclassement pour les joueurs nés en 1994**
-  **Vos règlements** (tous vos chèques sont à établir à l'ordre des REMPARTS de TOURS et seront encaissés comme suit : 15/09, 15/10, 15/11, et 15/12/2011).

* à renseigner si le licencié est mineur

TARIFS SAISON 2011-2012

U7-U9

Joueurs de 2005 à 2007	Total
<input type="checkbox"/>	Licence 31 € Cotisation 99 € } 130 €
Joueurs de 2004 à 2003	Total
<input type="checkbox"/>	Licence 31 € Cotisation 219 € } 250 €

De U11 à U18, LOISIRS, TROPHEE LOISIRS, FORFAIT DECOUVERTE*

	Total
<input type="checkbox"/> 1 ^{er} Licencié	Licence 70 € Cotisation 230 € } 300 €
<input type="checkbox"/> 2 ^{ème} Licencié	Licence 70 € Cotisation 210€ } 280 €
<input type="checkbox"/> 3 ^{ème} Licencié	Licence 70 € Cotisation 190€ } 260 €
<input type="checkbox"/> Loisirs H ou F	Licence 70 € Cotisation 180 € } 250 €
<input type="checkbox"/> Trophée Loisirs	Licence 70 € Cotisation 230 € } 300 €
<input type="checkbox"/> Forfait découverte*	Licence 70 € Cotisation 100 € } 170 €

*enfant n'ayant jamais pratiqué le hockey et né après 2001

Prêt : **38 €** (U9-U15), **92€** (Autres) Transfert : **13 €** (U9), **41 €** (U11-U15) **86 €** (U18-U22) **340 €**

(Séniors) Club de :Tarif :

Location Matériel : 40 € Caution Joueur : 150 € Gardien : 300 €

ARBITRES

	Total
Arbitres	Licence 70 €

PARTIE RESERVEE AUX REMPARTS DE TOURS

Chèques	Espèces	Divers	TOTAL
.....	
.....	
.....	
.....	

CERTIFICAT MEDICAL

Je soussigné(e) Docteur.....

N° au Conseil de l'Ordre (Obligatoire).....

Certifie avoir examiné Mr-Melle-Mme.....

Et qu'il ne présente aucune contre-indication pour la pratique du hockey sur glace

Allergies ? OUI NON*

Antécédents ou maladies chroniques OUI NON*

Traitement habituel OUI NON*

**Rayer la mention inutile*

A..... Le..... Signature du médecin

Cachet du Médecin

AUTORISATION D'INTERVENTION MEDICALE

Je soussigné(e), Mme, Mr.....

demeurant.....

Père, Mère, représentant légal de*.....

Autorise les responsables ou dirigeants de l'équipe à prendre, en cas d'accident ou de maladie, toutes les mesures nécessaires concernant l'état de santé de mon enfant (consultation de médecin, hospitalisation, etc...).

Fait à..... Le..... Signature

**rayer la mention inutile*

RECOMMANDATIONS MEDICALES PARTICULIERES

(Contre-indications, allergies, traitements permanents ou de longue durée, maladie chroniques, etc...)

CHARTRE DU PARENT

Votre enfant est inscrit au Club de Hockey sur Glace « Les Remparts de TOURS » et donc joueur au sein d'une des équipes.

A ce titre, vous êtes un partenaire important de la vie du Club et nous souhaitons que cela se concrétise par votre adhésion à la charte des parents.

En tant que parent, je m'engage à :

Permettre à mon enfant de participer aux entraînements et aux matchs de sa catégorie dans les meilleures conditions :

- ✚ En respectant les horaires,
- ✚ En possédant un matériel complet et en bon état,
- ✚ En informant les entraîneurs ou responsables d'équipe en cas d'absence.

A ne m'immiscer en aucun cas dans le domaine sportif et le choix des entraîneurs (composition des équipes, placement des joueurs et stratégie de jeu).

Privilégier l'esprit sportif. Avoir un comportement sportif irréprochable :

- ✚ Respect des coéquipiers, dirigeants,
- ✚ Respect des adversaires, spectateurs,
- ✚ Respect des décisions arbitrales,
- ✚ Respecter les décisions des entraîneurs du club.

Faire comprendre et faire respecter à mon enfant la politique du club.

Soutenir et respecter le travail des dirigeants.

A ne prendre aucune initiative ou décision pouvant engager la responsabilité du Club sans autorisation préalable.

Démontrer par mon comportement et mes propos que je ne tolère pas et n'encourage pas la violence physique et psychologique.

Après avoir lu et pris connaissance de la Charte du Parent, m'engage à la respecter pour le bien être du sport et comprend que tout manquement fera l'objet de sanctions définies et appliquées par la commission concernée. La commission de discipline se réserve le droit de prononcer des sanctions pouvant aller jusqu'à l'exclusion temporaire ou définitive du Club du joueur.

Nom et signature des parents

LES REMPARTS DE TOURS

REGLEMENT INTERIEUR

SAISON 2011 – 2012

RESPECT DES HORAIRES GLACE ET HORS GLACE

- Art. 1.** Le joueur est tenu de se présenter trente minutes avant le début des entraînements.
- Art. 2.** Le joueur doit être prêt et en tenue dix minutes avant le début de l'entraînement pour la séance d'échauffement.
- Art. 3.** Matches à domicile : Le joueur doit se présenter quarante-cinq minutes avant le début de la rencontre.
- Art. 4.** Matches à l'extérieur : Le joueur est tenu de se présenter trente minutes avant le départ du bus, minibus ou voiture.
- Art. 5.** Sauf accord de l'entraîneur, le joueur n'est pas autorisé à quitter la glace avant la fin de la séance d'entraînement.
- Art. 6.** Sauf cas de force majeure, le joueur est tenu de prévenir de toute absence l'entraîneur, le responsable de l'équipe ou à défaut tout dirigeant du club. Le responsable d'équipe tient à cet effet un cahier de présence.
- Art. 7.** Les retards et/ou absences répétées non justifiées pourront faire l'objet de sanctions sportives.
- Art. 8.** L'encadrement sera dégagé de toutes responsabilités juridiques trente minutes avant le début et quinze minutes après la fin des entraînements et des matchs. Il en est de même pour les départs et les retours de déplacements. L'encadrement sera dégagé de toute responsabilité des la descente du bus.

EQUIPEMENT

- Art. 9.** Le joueur est responsable de son équipement et à ce titre, il doit s'assurer du bon état et de la conformité de celui-ci. Pour participer aux rencontres le joueur devra être en possession d'au moins deux crosses.
- Art. 10.** Lors des rencontres, comme des entraînements, le joueur doit être en possession de sous-vêtements de rechange. Pour des raisons d'hygiène évidentes, la prise de douche est obligatoire après chaque match et chaque entraînement.
- Art. 11.** Le casque avec protection intégrale normalisée, le protège cou et le protège dent sont obligatoires lors des matchs comme des entraînements pour tout joueur de moins de 20 ans.
- Art. 12.** Le joueur est responsable de l'équipement qui lui est prêté par le club. Pour tout prêt de matériel, une caution d'un montant adapté à la valeur de l'équipement prêté sera exigée. Cette caution ne sera pas restituée dans les cas suivants : détérioration volontaire, usure résultant d'une utilisation anormale de l'équipement, perte ou non-restitution du matériel dans les délais.
- Art. 13.** En cas de non-respect des articles 9 à 12, le joueur pourra se voir refuser l'accès à la glace sans pour autant être autorisé à quitter l'enceinte de la patinoire.

ENGAGEMENT

- Art. 14.** Les responsables d'équipe s'engagent à être présent et à suivre leur équipe tout au long de la saison pendant les périodes d'entraînement et les matchs.
- Art. 15.** Les licenciés s'engagent à respecter les règlements du club, de la ligue dont ils dépendent et de la Fédération Française de Hockey sur Glace.
- Art. 16.** Le remboursement de la cotisation ne sera envisageable que dans le mois suivant l'inscription. Sauf la partie fédérale qui ne sera en aucun cas remboursée.
- Art. 17.** Tous les licenciés s'engagent à respecter les informations pratiques remisent avec le dossier d'inscription

OBLIGATIONS MEDICALES

- Art. 18.** Le joueur a obligation de tenir informé le médecin du club et/ou l'entraîneur de son état de santé. Dans le cas où le joueur suit un traitement de courte ou de longue durée, il doit être en possession de l'ordonnance du médecin prescripteur afin de pouvoir la présenter lors d'un éventuel contrôle anti-dopage.
- Art. 19.** Tout licencié, qui par suite d'un contrôle anti-dopage sera déclaré et reconnu positif, fera l'objet d'une exclusion immédiate, suivi d'un conseil de discipline. Dans le cas d'un contrôle anti-dopage positif, aucun remboursement de la cotisation ne sera effectué.
- Art. 20.** Tout licencié qui refusera de se soumettre à un contrôle anti-dopage sera considéré comme positif et tombera, de fait, sous le coup de l'article 19.

COMPORTEMENT

- Art. 21.** Tout licencié est tenu par son comportement de donner une image positive du club qu'il représente.
- Art. 22.** Tout licencié est tenu de respecter, les dirigeants, entraîneurs, coachs et coéquipiers de son club d'appartenance et/ou des clubs adverses.
- Art. 23.** Tout licencié est tenu de respecter le corps arbitral.
- Art. 24.** Tout licencié a pour obligation de respecter le personnel et le règlement intérieur des équipements qu'il est amené à fréquenter dans le cadre de sa pratique sportive.
- Art. 25.** Tout licencié est tenu de garder propre et en état le vestiaire, l'autocar ou le minibus ou voiture et tout lieu qu'il est amené à fréquenter dans le cadre de la pratique sportive.

Les articles 19, 20, 21, 22, 23, 24 et 25 sont applicables dans le cadre de la pratique sportive et extra sportive. Tout manquement sera soumis à une commission de discipline.

- Art. 26.** En cas de pénalité majeure avec sanction fédérale, le licencié sera convoqué à une commission de discipline interne. La pénalité sera à la charge du joueur ou de son représentant légal. Le joueur ne sera autorisé à reprendre les entraînements et matchs qu'après s'être acquitté du règlement de cette dernière.

ACCES AUX EQUIPEMENTS

- Art. 27.** L'accès aux vestiaires (y compris douches et couloirs d'accès) est limité aux joueurs, entraîneurs, responsables d'équipes et dirigeants du club.
- Art. 28.** L'accès à la surface de jeu, aux bancs des joueurs et des pénalités est limité aux joueurs et entraîneurs.
- Art. 29.** Le joueur ne pourra accéder à la surface de jeu que s'il a acquitté sa cotisation et sur autorisation du corps arbitral durant les rencontres ou sur autorisation de l'entraîneur durant les périodes d'entraînement.
- Art. 30.** L'accès aux gradins et à la bordure de la surface de jeu est interdit lors des périodes d'entraînement.
- Art. 31.** Lors des rencontres, les parents, proches ou amis des joueurs sont autorisés à suivre la rencontre depuis les gradins prévus à cet effet.

A TOURS, le -----
Signature du licencié
Précédée de la mention
« ***Lu et Approuvé*** »

Nom et Prénom du licencié-----
Pour les mineurs signature des parents (Père, mère
ou de son représentant légal) Précédée de la mention
« ***Lu et Approuvé*** »

La signature du présent règlement entraîne son acceptation pleine et entière

LES REMPARTS DE TOURS

FICHE CANDIDATURE RESPONSABLE D'EQUIPE TABLE DE MARQUE

SAISON 2011 – 2012

Cette fiche est destinée à celles ou ceux qui désirent s'engager et participer à la vie du club, soit comme **responsable d'équipe**, soit auprès de la **table de marque** lors des matchs de leurs enfants.

Nom / Prénom :

Date et Lieu de naissance :

Adresse :

Code postal :

Ville :

Téléphone Domicile :

Travail :

Mobile :

E-mail :

Profession :

Dernier club fréquenté :

Catégorie souhaitée :

Poste (voir ci-dessous) :

A TOURS le : Signature :

L'engagement auprès d'une équipe hockey mineur implique une disponibilité pendant les week-end

Les postes à pouvoir sont les suivants :

- **Responsable d'équipe** : Il est le lien entre les licenciés, les parents des licenciés et le club. Il assure l'encadrement de l'équipe dont il a la charge pendant les matchs à domicile comme à l'extérieur. Il assure aussi l'encadrement hors glace de l'équipe lors des entraînements. Tenir à jour un cahier de présence et le faire émarger par le coach à chaque entraînement et match de championnat. Il prévoit pour les matchs à domicile des personnes pour les prisons, et table de marque. Il organise les matchs en déplacement, et prévoit, entre autre, de conduire ou de trouver des personnes pour conduire les minibus. Toute infraction au code de la route sera à la charge du conducteur désigné.
- **Table de marque** : Indispensable au bon déroulement des rencontres, le poste lié à la "Table de marque" se décompose en deux grandes fonctions : le chronométrage de la rencontre (partie clavier) et la consignation des événements (partie cahier de match et annonce microphonique). L'effectif minimum nécessaire au bon fonctionnement de la table de marque est de deux personnes.

Le choix définitif des responsables d'équipe et table de marque (2 à 3 personnes par catégorie) sera soumis à l'approbation du conseil d'administration du club.

ATTENTION

POUR QUE VOS ENFANTS PUISSENT JOUER, IL EST INDISPENSABLE QUE LES PARENTS S'IMPLIQUENT DANS LES POSTES D'ACCOMPAGNEMENT DE L'EQUIPE ET DE TABLE DE MARQUE

LES REMPARTS DE TOURS

FICHE CANDIDATURE SOIR DE MATCH EQUIPE 1^{ère}

SAISON 2011 – 2012

Cette fiche est destinée à celles ou ceux qui désirent s'engager et participer à la vie du club, les soirs de match de l'équipe 1^{ère}, **au bar, aux crêpes, à la boutique, à la sécurité.**

Nom / Prénom :

Date et Lieu de naissance :

Adresse :

Code postal :

Ville :

Téléphone Domicile :

Travail :

Mobile :

E-mail :

Profession :

Poste (voir ci-dessus) :

A TOURS le : Signature :

Le choix définitif des candidats aux différents postes sera soumis à l'approbation du conseil d'administration du club.

Demande d'autorisation d'utilisation de l'image d'une personne (mineure et majeure)

Au cours de la saison, des photographies et film vidéo vont être réalisés sur l'activité.

A renseigner par le majeur participant à l'activité :

Je soussigné(e), Madame, Mademoiselle, Monsieur,

Nom : Prénom :

Demeurant à :

J'autorise le club : « Les Remparts de Tours » à utiliser et diffuser à titre gratuit et non exclusif des photographies et vidéo me représentant.

Je n'autorise pas le club : « Les Remparts de Tours » à utiliser et diffuser à titre gratuit et non exclusif des photographies et vidéo me représentant.

Fait à.....Le..... : Signature

A renseigner par le représentant légal de tout mineur participant à l'activité :

Je soussigné(e), Madame, Mademoiselle, Monsieur :représentant légal de

Nom de l'enfant : Prénom :

J'autorise le club : « Les Remparts de Tours » à utiliser et diffuser à titre gratuit et non exclusif des photographies et vidéo de l'enfant prises au cours de l'activité.

Je n'autorise pas le club : « Les Remparts de Tours » à utiliser et diffuser à titre gratuit et non exclusif des photographies et vidéo de l'enfant prises au cours de l'activité.

Les photographies et vidéo susmentionnées sont susceptibles d'être reproduites sur les supports suivants :

- Publication dans une revue, ouvrage ou journal dénommé.....
- Publication pour une publicité
- Présentation au public lors de l'exposition.....
- Diffusion sur le site web intitulé « www.lesrempartsdetours.com »
- Autre : à préciser.....

Fait à.....Le..... :

Signature du Père

Signature de la Mère



A T T E S T A T I O N

Je soussigné,
représentant légal de l'enfant mineur

Conformément à l'article 7 du décret relatif aux prélèvements et examens autorisés dans
les contrôles antidopage

autorise
n'autorise pas

*cochez la mention choisie

que soit effectué sur mon enfant un prélèvement nécessitant un prélèvement sanguin ou
salivaire.

En foi de quoi, je remets la présente attestation au Responsable de l'Association dans
laquelle mon enfant est licencié(e).

*Nota bene : l'absence d'autorisation parentale pourra être regardée comme un refus de se soumettre aux
mesures de contrôle.*

Date :/...../.....

Signature :

.....



DOSSIER DE SURCLASSEMENT

Simple, double-surclassement



Ce dossier concerne :

Nom : Prénom :

numéro de licence : _____ Nom de Association _____

licencié depuis : ans

date de naissance : __ / __ / ____ discipline pratiquée :

adresse de l'Association (pour retour du dossier visé par les médecins) :

AUTORISATION PARENTALE

(pour les mineurs)

Nous soussignés,, autorisons notre enfant à évoluer durant la saison en cours en catégorie

Fait le, à

Signature du père

signature de la mère

AUTORITES DEMANDANT L'APTITUDE

(les signatures du Président et de l'entraîneur sont obligatoires)

Président du Club :

Signature :

Entraîneur :

Signature :

Surclassement

Double-surclassement

demandé de la catégorie à la catégorie

Cachet de l'Association

CONSIDERATIONS GENERALES

Le Médecin Fédéral de la FFHG rappelle aux dirigeants et aux entraîneurs que le surclassement, le double-surclassement, la mixité, ne sont pas et ne doivent pas devenir des moyens de gestion de la ressource que constituent nos joueurs. Ils lui offrent la possibilité de jouer à un niveau supérieur, sous réserve de l'absence de contre-indication médicale, d'un développement statur pondéral équivalent à la catégorie de jeu (s'aider pour cela des courbes taille/poids à la fin du carnet de santé) et d'une adaptation correcte à l'effort (Indice de Ruffier inférieur à « 8 »)

FICHE D'APTITUDE
surclassement SIMPLE ou DOUBLE

1

CERTIFICAT MEDICAL

Je soussigné, Docteur, certifie avoir examiné,
Mr/Melle pour l'obtention d'un :

surclassement

apte

inapte

double surclassement

apte

inapte

Fait à, le

Cachet et signature du médecin

2

AVIS DU MEDECIN FEDERAL DE LA LIGUE

Après examen du dossier médical ou du licencié

Je soussigné, Docteur, certifie avoir examiné,
Mr/Melle pour l'obtention d'un :

surclassement

apte

inapte

double surclassement

apte

inapte

Fait à, le

Cachet et signature du médecin de ligue

3

AVIS DU Dr LE BLOND - MEDECIN FEDERAL

Après examen du dossier médical ou du licencié

Je soussigné, Docteur, certifie avoir examiné,
Mr/Melle pour l'obtention d'un :

surclassement

apte

inapte

double surclassement

apte

inapte

Fait à, le

Cachet et signature du médecin fédéral

Document à transmettre par le licencié sous enveloppe cachetée portant son nom-prénom et le nom du club, accompagné de la fiche d'aptitude, au secrétariat du club

FICHE MEDICALE

(se munir impérativement du carnet de santé pour la visite médicale)

Nom et prénom de l'adhérent :

date de naissance : __ / __ / ____

nom du club :

Surclassement

Double-surclassement

Mixité

1- Données morphologiques :

Poids..... Taille.....

Les valeurs doivent être équivalentes à celles de la catégorie d'âge supérieure.

2- Examen clinique général :

(Pulmonaire, neurologique, ORL, ophtalmo...pouvant entraîner une gêne et contre indiquer la pratique à un niveau supérieur).....

3- Examen cardio-vasculaire :

a) Antécédents familiaux :

b) Antécédents personnels : malaise, syncopes.....

c) Clinique :

d) Epreuve fonctionnelle : Indice de RUFFIER= (P0+P1+P2) – 200 / 10

Pouls au repos, PO =

Faire pratiquer 30 accroupissements en 45 secondes

Pouls dès la fin de l'effort, P1 =

Pouls une minute après l'effort, P2 =

Résultats : de 0 à 2 : athlétique - de 3 à 5 : bonne adaptation à l'effort - de 6 à 10 : adaptation moyenne - au delà de 10 : adaptation mauvaise. Un indice de Ruffier supérieur à 8 est une contre-indication au surclassement

4- Examen locomoteur :

a) Rachis (radios au moindre doute) :

b) Genoux (conflits fémoro patellaires, instabilité) :

c) Pieds (podoscopie ? stabilité de la cheville) :

d) Autres :

5- Autres éléments d'appréciation :

a) Autres sports pratiqués :

b) Charges totales d'entraînement hebdomadaires :

c) Niveau scolaire :

d) Sommeil :

e) Traitements en cours :

6- Motif de la demande :

.....
.....

7- Examens complémentaires éventuels :

(ECG, échocardiogramme, EFR, épreuve d'effort.....)

.....
.....

Nom du médecin examinateur :

Fait à,le

Cachet et signature
du médecin

INFORMATIONS PRATIQUES

L'EQUIPEMENT

Un équipement **complet et aux normes fédérales** comprend :

- | | | |
|----------------------|----------------------|---------------------------|
| . Casque noir | . Coquille | . Quatre pattes |
| . Grille | . Jambières | . Maillot d'entraînement |
| . Protège cou | . Bretelles | . Patins |
| . Epaulières | . Porte-jarretelles | . Crosse |
| . Coudières | . Short noir | . Gourde au nom du joueur |
| . Gants | . Bas d'entraînement | . Protège dents |

- + L'assurance fédérale ne peut tenir compte d'un accident que si l'équipement était aux normes et complet.
- + Le casque et le short doivent **impérativement être de couleur noir** pour respecter les couleurs du club.
- + Les sur culottes publicitaires sont interdites.
- + Le maillot et les bas de match sont prêtés par le club et **uniquement** utilisés pour les matchs et les tournois.
- + L'équipement spécifique des gardiens est prêté par le club (plastron, bottes, bouclier et mitaine).
- + Des équipements basiques peuvent être loués auprès du club **40 Euros pour l'année suivant disponibilités**.
- + Une bourse de matériel d'occasion sera organisée **le mercredi 7 septembre 2011 et le jeudi 8 septembre 2011 de 17h30 à 19h30 à la patinoire de Tours**.

LES ENTRAINEMENTS

Assurés par des entraîneurs diplômés, d'une durée minimum d'une heure, deux fois par semaine.

Les horaires des entraînements sont établis et communiqués en début de saison et sont valables pour l'année (hors vacances scolaires). Toutefois des aménagements ou modifications sont possibles en cours de saison.

LES DEPLACEMENTS

Pour les matchs de championnat, tous les déplacements des équipes, **inscrites en championnat**, sont organisés par le club. Ces déplacements seront sous forme collective (Bus, Minibus) voir individuels sur décision du club. Les déplacements seront prioritairement réservés aux joueurs, entraîneurs, coaches (3 personnes maxi) et arbitres.

La fréquence de ces déplacements est fonction du calendrier du championnat (environ 1 week-end sur 2).

La participation des équipes pour des tournois ou des matchs hors championnat sera à la charge des parents.

COMPOSITION D'UNE EQUIPE

Pour le bon fonctionnement d'une équipe, il est souhaitable que l'équipe soit constituée au minimum de 15 joueurs, 2 à 3 coaches selon la catégorie, 2 responsables de table de marque, et 2 à 3 personnes pour assurer l'ouverture et la fermeture des portes des prisons (lors des matchs à domicile), personnes désignées dès le début de la saison. Tous ces postes doivent être pourvus pour chaque match à domicile auquel cas le match sera retardé ou annulé ce qui pourrait entraîner une pénalité financière pour le club

DEROULEMENT DE LA SAISON

La saison 2011-2012 débute le 5 Septembre 2011 et se terminera le 29 mai 2012